

**Agence comptable**

Tél : 02 38 79 10 10  
agencecomptable.lbf@ac-orleans-tours.fr  
21 bis rue Eugène Vignat  
B.P. 7049  
45010 ORLEANS Cedex

## Moyens de paiement pour le règlement de l'internat

### LYCEE BENJAMIN FRANKLIN

Les avis des sommes à payer (OPALE-ASAP) sont envoyés exclusivement par mail, sur l'adresse du parent déclaré comme responsable financier de l'élève.

**Important :** Merci de signaler à l'intendance du lycée tout changement d'adresse mail au cours de l'année scolaire afin de garantir la bonne réception des documents.

L'agence comptable du Lycée Benjamin Franklin propose aux familles 2 formules de paiement des frais de l'internat :

- **plusieurs mensualités par prélèvement automatique** selon un échéancier trimestriel notifié sur l'avis des sommes à payer (OPALE- ASAP)
- **en une seule fois**, pour la totalité, dès réception de l'avis des sommes à payer (OPALE- ASAP), par carte bancaire, virement bancaire ou par chèque

À  
P  
R  
I  
V  
I  
L  
É  
G  
I  
E  
R

#### **Prélèvement automatique (automatisation du règlement : 3 échéances par trimestre)**

- prélèvement mensuel le 10 de chaque mois (selon échéancier calculé avec l'avis aux familles qui peut être modifié en cours de trimestre selon événements impactant la facturation)
- mandat de prélèvement **à signer au nom du responsable qui paie les frais scolaires** (cf. document annexe) + joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), fourni par votre banque, au même nom
- 1 mandat par enfant
- 1 rejet de prélèvement entraîne l'arrêt définitif des prochains prélèvements et la totalité de la somme restant due sera exigée immédiatement
- le mandat de prélèvement peut être révoqué à tout moment par écrit
- remboursement par l'agence comptable des trop-prélevés en une seule fois après le dernier prélèvement
- tout changement de régime doit faire l'objet d'une demande auprès de l'intendance du lycée Benjamin Franklin
- pas de frais bancaires

**Important :**

- **Ce mandat est valable pour toute la durée de la scolarité de l'élève dans le lycée**
- **tout changement de coordonnées bancaires doit être notifié rapidement à l'intendance du lycée. Un nouveau mandat de prélèvement devra être transmis, accompagné du nouveau RIB**

#### **Carte bancaire : télépaiement (à l'initiative du parent)**

- accessible depuis *educonnect* <https://educonnect.education.gouv.fr/>
- adresse mail nécessaire pour l'activation et création du compte
- créances payables par carte bancaire sur internet
- visibilité de l'ensemble des créances
- pas de frais bancaires

#### **Carte bancaire : terminal de paiement (à l'initiative du parent)**

- au Lycée Benjamin Franklin

#### **Virement bancaire (à l'initiative du parent)**

- possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :  
IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0047 142 BIC : TRPUFRP1
- merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la facture (ASAP)**

#### **Chèque bancaire (à l'initiative du parent)**

- à l'ordre de l'agent comptable du lycée Benjamin Franklin
- date du chèque = date du dépôt à l'intendance (refus des chèques à encaissement différé)
- délai d'encaissement à compter du dépôt : 10 jours à 3 semaines